

“pièces du présent litige.” Comment ne pas rapprocher ces aveux du lucide exposé fait récemment par M. Antonio Perrault, et dans lequel le distingué juriste entrevoit d’avance une dégradation de l’esprit français, comme conséquence naturelle de la disparition de nos lois françaises? Comment ne pas les rapprocher surtout de nos discussions parlementaires où s’accuse si violemment le contraste entre les deux mentalités?

Prenez le *Hansard* comme je l’ai souvent fait moi-même, dans un seul but d’intérêt psychologique ou de critique oratoire. De principes connus et admis, formant la base solide du discours, pas la moindre trace en général dans les harangues des députés ou ministres de langue anglaise. Rien de la belle ordonnance classique qui, débarrassée des longs préambules et des subdivisions inutiles, assurerait une place dans les anthologies de tous les temps. Des précédents d’hier sans valeur historique ou sociale; au lieu de preuves, la copieuse série des *I believe, I consider*; pour toute transition logique, le *Now Sir* traditionnel où se retrace encore un geste vague de l’orateur vers le fauteuil du Président. Je ne parle pas des appels aux préjugés de race ou de religion: il s’agit en ce moment de la façon de raisonner et de l’art d’écrire.

Mais le style, c’est la conscience, bien que certains orateurs valent mieux que leurs discours. On ne peut dissocier entièrement les méthodes de pensée et les procédés d’action. Pour que ceux-ci ne répondent point à celles-là, il faut une diversion notable opérée par la vertu ou par le sens religieux. Il ne paraît pas que ce double facteur soit intervenu bien souvent dans le vote protestant à la Chambre. Et voici la décevante filière: ignorance des principes dans l’ordre de la connaissance, abandon des principes dans l’ordre moral, rejet des principes dans l’action. Mauvais discours, mauvaises théories, mauvaises lois. Les juges dont on nous causait tout à l’heure avaient passé auparavant sur les banquettes de ministres. Il est à présumer qu’ils n’apportaient guère une plus forte hantise des principes dans la confection des lois que dans leur interprétation.

Pendant ce temps, que font nos députés et ministres canadiens-français? En général, leurs pensées et leurs discours valent beaucoup mieux que leurs actes. Nul des dé-